AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-11-DE Regu le 22/03/2021



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT DE NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 $\underline{\text{N° 11}}-\underline{\text{BUDGET CINEMA}}$ - ANNEE 2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE « CINEMA » DE L'EXERCICE 2020

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2021 A 19 heures dans la salle André Compan Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS: M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

<u>PROCURATIONS</u>: M. Jean-Elie PUCCI à Monsieur Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Carolle LEBRUN à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM: 14 PRESENTS: 24 VOTANTS: 27

Secrétaire: M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 10 mars 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210316-11-DE Regu le 22/03/2021

LE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021



XI – <u>BUDGET CINEMA - ANNEE 2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE « CINEMA » DE L'EXERCICE 2020</u>

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-11,

Vu le budget annexe « cinéma » de l'exercice 2020,

Vu le compte de gestion du budget annexe « cinéma » de l'exercice 2020,

Vu le compte administratif du budget annexe « cinéma » de l'exercice 2020,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2021,

Les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2020, tels qu'ils apparaissent conjointement au compte administratif et au compte de gestion du Receveur Municipal, soit :

- Excédent de fonctionnement : 87 109,11 €

- Excédent d'investissement : 96 295,90 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- AFFECTE les résultats au budget annexe « cinéma » de l'exercice 2020 de la façon suivante :
- 002 Excédent de fonctionnement la somme de 87 109,11 €
- 001 Excédent d'investissement la somme de 96 295,90 €

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Qu

Le Maire, Roger ROUX